

Grille des spécifications

Numéro de zone : **709**

Dominance d'usage : **H**



USAGES	Habitation	unifamiliale	H-1	<input checked="" type="checkbox"/>				
		bi et trifamiliale	H-2					
		multifamiliale (4 à 9 log.)	H-3					
		multifamiliale (9 log. ou +)	H-4					
		maison mobile	H-5					
		collective	H-6					
USAGES	Commerce	de détail et de services de proximité	C-1					
		de détail local	C-2					
		de services professionnels et spécialisés	C-3					
		d'hébergement et de restauration	C-4					
		de divertissement et d'activités récréatives	C-5					
		de détail et de services contraignants	C-6					
		de débits d'essence	C-7					
		et services reliés à l'automobile	C-8					
		de gros	C-9					
		lourd et activité para-industrielle	C-10					
USAGES	Industrie	de prestige	I-1					
		légère	I-2					
		lourde	I-3					
USAGES	Institutionnel, public & comm.	parc, terrain de jeux et espace naturel	P-1	<input checked="" type="checkbox"/>				
		institutionnel et administratif	P-2					
		communautaire	P-3					
		infrastructures et équipements	P-4					
USAGES	Agricole	culture du sol	A-1					
		élevage	A-2					
		élevage en réclusion	A-3					
USAGES	Cons.	conservation	CO-1					
		récréation	CO-2					
USAGES	Autres	usages spécifiquement permis						
		usages spécifiquement exclus						
		usages complémentaires		<input checked="" type="checkbox"/>				

RÈGLEMENTS DISCRETIONNAIRES	
PIIA	<input checked="" type="checkbox"/>
Usages conditionnels	
PPCMOI	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usages spécifiquement permis :	
Usages spécifiquement exclus :	
Usages complémentaires :	

BÂTIMENT	Structure	isolée	<input checked="" type="checkbox"/>					
		jumelée						
		contigüe						
	Magas	avant (m)	min.	7				
		latérale (m)	min.	2/2				
		latérale sur rue (m)	min.	6				
		arrière (m)	min.	7,5				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,6				
		hauteur (étages)	min.	2				
		hauteur (m)	min.	8				
hauteur (m)		max.	12					
superficie d'implantation (m ²)		min.	100	650,2				
superficie de plancher habitable (m ²)		min.	100					
projet intégré								

NOTES PARTICULIÈRES	
Voir chapitre 10 - Dispositions particulières applicables à certaines zones, section 5, sous-section 6.	
Un garage isolé est prohibé.	

TERRAIN	Intérieur	largeur (m)	min.	15	NR
		profondeur (m)	min.	30	NR
		superficie (m ²)	min.	450	NR
	Angle	largeur (m)	min.	17	NR
		profondeur (m)	min.	30	NR
		superficie (m ²)	min.	500	NR

RAPPORTS	
logement/bâtiment	max.
espace bâti/terrain (%)	max. 40
plancher/terrain (C.O.S.)	max.

AUTRES	
Entreposage extérieur - catégorie autorisée	
Mixité d'usages autorisée (nb max de logements)	
Zone patrimoniale	

AMENDEMENTS	
Date	Règlement